

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES Bureau des élections et des associations

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

ARRÊTÉ N°2014/4751

portant modification de l'arrêté n°2014/4700 du 17 mars 2014 instituant les 26 commissions de contrôle

Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1, R.93-1, R.93-2 et R.93-3;

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris en date du 12 mars 2014 portant désignation des magistrats, présidents et membres des commissions de contrôle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/4700 du 17 mars 2014 instituant les 26 commissions de contrôle des opérations de vote ;

Vu l'ordonnance modificative du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris en date du 20 mars 2014 portant désignation des magistrats, présidents et membres des commissions de contrôle,

Vu les arrêtés instituant les bureaux de vote dans les communes ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La composition de la commission de contrôle de Villeneuve Saint Georges mentionnée à l'article 2 de l'arrêté n°2014/4700 du 17 mars 2014 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- M. Antoine de MAUPEOU, vice-président, est désigné en qualité de président pour le 1er tour de scrutin.
- Mme Lucie REYNAUD, juge, est désignée en qualité de membre pour le 1^{er} tour de scrutin

ARTICLE 2:

La composition de la commission de contrôle de Fontenay sous Bois mentionnée à l'article 2 de l'arrêté n°2014/4700 du 17 mars 2014 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- Mme Nadine BERTHELEMY-DUPUY, vice-présidente, est désignée en qualité de présidente pour le 2nd tour de scrutin.
- Mme Cécile HOUÈDE, juge, est désignée en qualité de membre pour le 2nd tour de scrutin

ARTICLE 3:

La composition de la commission de contrôle de Limeil-Brévannes mentionnée à l'article 2 de l'arrêté n°2014/4700 du 17 mars 2014 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- M. Gilles ROSATI, Président du Tribunal de grande instance de Créteil, est désigné en qualité de président pour le 2nd tour de scrutin.
- Mme Christina RINALDIS, juge, est désignée en qualité de membre pour le 2nd tour de scrutin

ARTICLE 4:

Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-préfet de Nogent sur Marne ainsi que les président(e)s des commissions de contrôle de Villeneuve Saint Georges, Fontenay sous Bois et Limeil-Brévannes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 2 1 MARS 2014

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Michel DUPUY

Pour le Préfet et non de fration, le Secrétaire Control

Christian ROCK